



LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 novembre 2014

LES DELIBERATIONS PEUVENT ÊTRE CONSULTÉES, EN MAIRIE, AUPRES DE L'ACCUEIL

Affichées en mairie le

20 NOV. 2014

ADOPTION DU PROCES-VERBAL

Le Conseil a adopté à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2014.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'EXTENSION DU PARC LE NOTRE JUSQU'A L'AVENUE DE VERDUN POUR DEMANDES DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL ET A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

L'aménagement de l'extension du Parc le Nôtre jusqu'à l'avenue de Verdun s'inscrivant dans la convention de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), le Conseil a approuvé à l'unanimité le projet d'investissement ainsi que le plan de financement prévisionnel correspondant à la réalisation de cette opération. Il a également autorisé à l'unanimité le Maire ou son représentant à solliciter les subventions prévues.

VILLA DU PARC – DESAFFECTATION DU BATIMENT

Le Conseil a décidé par 24 voix pour, 4 contre et 6 abstentions la désaffectation de la Villa du Parc en tant que bâtiment affecté à une mission de service public d'animation pour les personnes retraitées.

PROJET DE SCHEMA REGIONAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE D'ILE-DE-FRANCE – AVIS DE LA COMMUNE

Le Conseil a exprimé à l'unanimité sa désapprobation devant la remise en cause générale de la carte intercommunale et l'instabilité supplémentaire qu'elle entraînera, pour les collectivités concernées et leurs citoyens, pendant les premières années du mandat municipal qui commence. Le Conseil a également constaté que le projet proposé par le Préfet de la région Ile-de-France respecte la composition actuelle de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP), librement choisie par ses communes membres, et a rappelé qu'au service d'objectifs d'aménagement de grande étendue comme ceux débattus au sein de la Confluence Seine-Oise, des outils de coopération appropriés peuvent être librement constitués par les communautés intéressées.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2015 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Le Conseil prend acte de la tenue des débats et du rapport relatif au débat d'orientation budgétaire 2015.

AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICTION DE LA PEUPLERAIE EN VUE D'UNE REPLANTATION

Le Conseil a approuvé à l'unanimité le projet consistant en la coupe de la peupleraie suivie d'une replantation d'essences adaptées, la clôture de la mare existante et la création de cheminements, et a autorisé le Maire ou son représentant à déposer la demande d'autorisation de défrichage afférente au projet auprès de la Direction Départementale des Territoires.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS D'ECLAIRAGE PUBLIC POUR L'IMPLANTATION TEMPORAIRE D'EQUIPEMENTS D'ILLUMINATIONS FESTIVES

Le Conseil a approuvé à l'unanimité les termes de la convention à conclure avec la CACP et CINERGY SAS portant sur la mise à disposition des équipements d'éclairage public pour l'implantation temporaire d'équipements d'illuminations festives, et a autorisé le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

TARIF DU REPAS DE LA GALETTE DES ROIS DU 17 JANVIER 2015

Le Conseil a décidé par 32 voix pour et 2 contre de fixer la participation tarifaire des retraités au repas de la galette des rois du 17 janvier 2015 à sept euros par personne.

PROJET DE CESSION DES PARCELLES CADASTREES SECTION BS N°166 ET BS N°176 SITUEES RUE RHIN ET DANUBE A KAUFMAN & BROAD DESTINEES A RECEVOIR UN PROGRAMME DE LOGEMENTS EN ACCESSION

Le Conseil a approuvé à l'unanimité le projet de cession des parcelles cadastrées section BS n°166 et BS n°176, d'une superficie totale de 1 795 m², situées à l'angle de la rue Rhin et Danube, au profit de la société Kaufman & Broad au prix de vente de 700 000 euros net vendeur. Le Conseil a également autorisé à l'unanimité le Maire ou son représentant à signer la promesse de vente et l'acte de cession afférent.

COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL – MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 03 JUILLET 2014 SUR LA REPRESENTATION

Le Conseil a autorisé à l'unanimité la modification de la délibération du 03 juillet 2014 en fixant à 10 le nombre de représentants du personnel au sein du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (C.H.S.C.T.), réparti en nombre égal entre les représentants titulaires et les représentants suppléants. Les autres dispositions de la délibération du 03 juillet 2014 restent inchangées.

DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL DE CATEGORIE A POUR LE POSTE DE RESPONSABLE DU SERVICE URBANISME

Le Conseil a approuvé à l'unanimité le recrutement d'un agent contractuel aux fonctions de responsable du service urbanisme, eu égard à la nature des fonctions requérant des compétences spécifiques.

CONVENTIONS DU CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE (C.L.A.S.)

Le Conseil a approuvé à l'unanimité les termes de la convention d'attribution de subvention pour l'année scolaire 2014-2015 à conclure avec l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances. Il a également approuvé à l'unanimité le renouvellement de la convention d'objectifs et de financement du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise pour la période du 1^{er} septembre 2014 au 30 juin 2018, et a autorisé le Maire ou son représentant à signer les conventions précitées.

TARIF DES ANIMATIONS ORGANISEES POUR LES RETRAITES PAR LE SERVICE ANIMATION SENIORS

Le Conseil a fixé à l'unanimité la participation financière pour l'année 2015 des personnes retraitées aux ateliers animés par un agent du service ou par un prestataire extérieur comme suit :

Coût de l'activité	Pourcentage de participation	Tarif par personne
50 euros à 150 euros	5%	de 2,50 euros à 7,50 euros
151 euros à 300 euros	5,2%	de 7,85 euros à 15,60 euros
301 euros à 600 euros	5,5%	de 16,55 euros à 33 euros
plus de 600 euros	6%	36 euros et plus

Le Conseil a également fixé à l'unanimité le seuil minimal de participants par activité à 6 pour que l'animation ait lieu.

DEMANDE D'OCTROI DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE A QUATRE AGENTS COMMUNAUX

Le Conseil a décidé à l'unanimité d'accorder la protection fonctionnelle demandée par quatre agents communaux, sous réserve que le Procureur de la République donne suite à ces dossiers.

CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE POUR DES FAITS DE CONDITIONS D'HEBERGEMENT INDIGNE

Le Conseil a autorisé à l'unanimité le Maire à se constituer partie civile pour la commune auprès du Tribunal de Grande Instance de Pontoise.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil a pris acte des décisions prises par le maire au titre des articles L. 2122-22-2°, 4°, 5°, 10°, 11°, 15° du Code Général des Collectivités Territoriales.

Prochain conseil municipal le jeudi 18 décembre 2014 à 20h45 à l'Hôtel de Ville.

Pour le Maire absent,
Le Premier Maire-adjoint


Annaëlle CHATELAIN